

PRISE DE POSITION SUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le comité cantonal du SCIV, réuni ce mardi 16 juin à Grône, recommande à l'unanimité un non à l'initiative populaire « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) » et un oui à la modification de la loi fédérale sur les allocations perte de gain en cas de service et de maternité (contre-projet indirect à l'initiative populaire « pour un congé paternité raisonnable en faveur de la famille »). Quant à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants de tiers), il recommande de rejeter cet objet tout en reconnaissant l'objectif louable mais avec une répartition inéquitable favorisant les hauts revenus.

Non à l'initiative de limitation – Défendre les salaires et les emplois

L'initiative UDC s'attaque clairement aux salaires et aux conditions de travail.

La libre circulation des personnes a permis de développer les contrôles des conditions de travail et de salaire, de détecter et de sanctionner les abus ainsi que d'étendre certaines conventions collectives de travail ou rendre des salaires minimums contraignants. Tout cela nous le devons aux mesures d'accompagnement.

L'acceptation de l'initiative mettrait en danger tout le dispositif de protection dont nous disposons.

Le véritable objectif de cette initiative c'est de vouloir redonner le pouvoir aux employeurs sur les travailleurs étrangers et de décider unilatéralement de leurs conditions de travail.

Les bienfaits de la libre circulation des personnes doivent bénéficier à toute la population au travers de mesures pour mieux concilier vie professionnelle et privée, de promouvoir la formation ainsi qu'une prestation transitoire pour les chômeurs âgés.

L'UDC agite le spectre d'une immigration « démesurée » en abusant d'arguments populistes et de contre-vérités concernant des pseudos abus et plutôt que de polémiquer il faut se mobiliser et mettre un grand non à cette initiative dans les urnes.

Avec la conjoncture actuelle ne jouons pas les apprentis sorciers en nous embarquant dans une voie inconnue qui aggraverait la pénurie de main-d'œuvre, péjorerait les conditions d'emplois des travailleurs, et réduirait drastiquement le droit des étrangers.

Oui à un congé paternité de 2 semaines – Un investissement pour les familles et les PME

Ces derniers mois ont montré combien le travail de prise en charge est important dans les familles et que les pères ont un rôle central à jouer. Un congé paternité est par conséquent plus important que jamais ! Pour rappel, la Suisse est le seul pays de l'OCDE dont la législation ne prévoit ni congé de paternité ni congé parental.

Un sondage représentatif réalisé par l'Institut Link montre que 71 % des électeurs et électrices sont favorables à un congé paternité de deux semaines.

Pères, mères, familles et PME sont tous et toutes gagnants. Le Parlement l'avait bien compris en proposant un contre-projet de 2 semaines de congé paternité à l'initiative « pour un congé paternité raisonnable en faveur des familles » qui en demandait 4. Sans le référendum déposé par un comité de droite porté par l'UDC, la Suisse aurait aujourd'hui 2 semaines de congé paternité.

En disant oui au congé paternité, la Suisse a l'occasion unique d'investir dans l'avenir des familles et donc dans l'avenir de la Suisse.

Un petit non à des déductions fiscales – Des cadeaux fiscaux pour les familles aisées

Le SCIV est toujours sensible à des mesures visant une amélioration de la politique familiale. Mais en l'espèce, ce sont des allègements fiscaux au niveau de l'impôt fédéral qui sont mal ciblées.

Lors de l'examen du projet par le Parlement, le camp bourgeois en a profité pour augmenter la déduction pour enfants dans l'IFD de Fr. 6'500 à Fr. 10'000.-, sans auparavant consulter la Confédération et les cantons. Les pertes fiscales s'élèvent ainsi à 350 millions de francs, dont 74 à la charge des cantons.

A première vue, sans vraiment analyser le cercle des bénéficiaires, c'est un soutien intéressant à toutes les familles. Mais en regardant de plus près, 45% des familles ou 774'000 ménages ne bénéficieront en rien de ces déductions supplémentaires car elles ne paient pas d'impôt fédéral direct. De plus, 70% de ces nouvelles déductions fiscales iront à 12% des catégories de revenus élevés et très élevés. Les déductions maximales iront aux revenus bruts de Fr. 300'000.- à Fr. 1'000'000.-.

C'est donc plus de 250 millions de cadeaux fiscaux qui iront à des familles aisées.

Dans cette crise du coronavirus, nous voyons bien que ce sont les familles à bas et moyens revenus qui ont besoin de soutien. Utilisons différemment cet argent pour soulager les personnes réellement dans le besoin !

Renseignements complémentaires

Carole Furrer, Présidente, 079 524 66 74

Bernard Tissières, Coordinateur, 079 416 22 58